

Membres PRÉSENTS :

- Monsieur le Président Pierre AYLAGAS, Comité Départemental de Tourisme des Pyrénées-Orientales
- Monsieur Georges BADIE Adjoint au Maire, Mairie LE BARCARES
- Monsieur le Président Claude BARTHEZ, GIP - Association des riverains, PORT LEUCATE
- Monsieur Dominique BEAUX Conseiller Municipal, Mairie de LEUCATE
- Monsieur le Président Jean-Paul BILLES, Syndicat Mixte SCOT de la Plaine du Roussillon
- Monsieur le Maire Alain BOUTON, Mairie de TREILLES
- Monsieur Bruno CHEVALIER, Service Gestion de l'eau et des milieux aquatiques, D.D.T.M. des Pyrénées-Orientales
- Monsieur le Président Georges CONTE, Cave coopérative de Rivesaltes
- Monsieur le Maire Jean DESMIDT, Mairie de CAVES
- Monsieur le Maire Alain FERRAND, Mairie LE BARCARES
- Monsieur Serge GORCE, Représentant CLE du SAGE des nappes Plio-quadernaires de la plaine du Roussillon PERPIGNAN
- Monsieur Alain GOT, Adjoint au Maire, Mairie de SAINT LAURENT DE LA SALANQUE
- Monsieur le Maire Michel MONTAGNE, Mairie de SAINT HIPPOLYTE
- Monsieur Charles NAVARRO, Administrateur, Fédération des Chasseurs des Pyrénées-Orientales
- Monsieur Yves PICAREL, Conseiller syndical, PNR Narbonnaise
- Monsieur le Conseiller Général Sébastien PLA, Canton de Tuchan
- Monsieur le Conseiller Général José PUIG, Canton de Saint Laurent de la Salanque
- Madame Christine ROQUES, Association ECCLA
- Madame Evelyne ROUFFIA, Conseillère communautaire, Communauté de Communes Corbières-Méditerranée
- Monsieur Jean-Marc VALLVERDU, représentant, Chambre d'Agriculture de l'Aude
- Monsieur le Président Martial VERSCHAEVE, Union Fédérale des Consommateurs, NARBONNE

MANDATS

- Monsieur le Conseiller Régional Christian BOUILLE, Conseil Régional Languedoc-Roussillon
- Monsieur le Vice-président Louis CARLES, PMCA
- Monsieur le Vice-président Didier CODORNIOU, Conseil Régional Languedoc-Roussillon
- Monsieur le Vice-président Philippe DESLOT, SyCOT de la Narbonnaise
- Madame Frédérique GLEIZES-DESMIDT, Adjointe au Maire, Mairie de FITOU
- Monsieur le Président Michel GUALLAR, Chambre d'Agriculture des Pyrénées-Orientales
- Monsieur le Vice-président Pierre ROIG, PMCA
- Madame Noémie VARADO, représentante D.D.T.M. de l'Aude

Personnes PRÉSENTES

- Monsieur JANDIOT, Union Fédérale des Consommateurs

Membres EXCUSÉS :

- Monsieur le Conseiller Général Éric BRISSOT, Canton de Durban
- Monsieur le Maire Jean-François CARRERE, Mairie d'Opoul-Périllos
- Monsieur le Directeur Alain COSTE, Comité Départemental de Tourisme de l'Aude
- Monsieur le Président Ange GRAS, Syndicat des Conchyliculteurs de Leucate
- Monsieur Gabriel LECAT Service Eaux et Milieux aquatiques, représentant DREAL - LR
- Monsieur Laurent MORAGUES, représentant Agence de l'eau RM
- Monsieur André PALAU, représentant E.I.D. Méditerranée

Ordre du jour :

- **Fonctionnement de la CLE :**
 - Élection Vice-président
 - Désignation des membres du Bureau
 - Désignation d'un représentant à la CLE des Nappes Plio-quadernaires de la plaine du Roussillon
- **Validation état initial, diagnostic (sauf ZH)**
- **Présentation des zones humides**
- **Discussion Tendances et scénarios**
- **Calendrier de travail / Questions diverses**

COMPTE-RENDU DE SCEANCE :

Introduction par Monsieur le Président Michel PY rappelant que cette convocation de la CLE fait suite à l'absence de quorum de la séance du 1^{er} décembre et que par conséquent l'ordre de jour reste identique.

ÉLECTION DU VICE-PRÉSIDENT

Les candidats se présentent.

M. Alain GOT, Adjoint au Maire de Saint-Laurent-de-la-Salanque, explique que sa candidature est portée par sa volonté d'une bonne gestion de l'étang : sa biodiversité, ses pratiques professionnelles et ses activités ludiques. Il souhaite ainsi poursuivre un travail commencé depuis longtemps et qui lui tient à cœur.

M. George BADIE, Adjoint au Maire de Le Barcarès, informe de son ancienne pratique de l'étang, de sa

connaissance des différents dossiers, notamment en tant que Vice-président de RIVAGE, et s'engage à une gestion sérieuse.

Résultats :

Sur les 20 votants du collège 1 :

- M. Alain GOT : 9 voix.
- M. George BADIE : 10 voix.
- 1 bulletin blanc.

M. George BADIE est élu Vice-président de la CLE du SAGE de l'étang de Salses-Leucate à la majorité.

DÉSIGNATION DES MEMBRES DU BUREAU

Collège 1 :

Proposition de M. Michel PY : Président, Vice-président, un représentant des Conseils généraux, un représentant du Conseil régional LR et un élu local.

M. Sébastien PLA, Conseiller de Tuchan, accepte de représenter les CG. Les membres du CR seront interrogés sur le choix de leur représentant. À la demande de M. Michel PY, M. Alain GOT accepte d'intégrer le bureau.

M. Alain FERRAND présente sa candidature, en tant que Maire du Barcarès ou de Vice-président de PMCA. M. Michel PY fait remarquer que le nouveau Vice-président de la CLE est déjà du Barcarès et que M. Alain GOT est aussi Conseiller de PMCA et qu'il maintient donc sa candidature.

Cette proposition est soumise au vote du collège 1 : 2 contres et 3 abstentions. Ces membres seront donc intégrés au Bureau.

Collège 2 :

Proposition de Monsieur le président :

- Un représentant des conchyliculteurs : M. Ange GRAS, Président du Syndicat des Conchyliculteurs de Leucate, s'est proposé auprès de M. Michel PY.
- Un représentant des sports de glisse : M. Vincent GHORIS, Président du Comité Départemental de Voile de l'Aude, sera interrogé.
- Un représentant de l'agriculture : M. Georges CONTE, Président de la Cave coopérative de Rivesaltes, est volontaire.

Mme. Christine ROQUES, de l'association ECCLA, voudrait aussi être membre. Ainsi que M. Charles NAVARRO de la Fédération de chasse.

M. Michel PY préférerait s'en tenir à la 1^{ère} proposition, si les membres désignés sont d'accord, mais s'engage à réviser les règles de fonctionnement pour intégrer les acteurs de l'environnement.

Collège 3 :

Rappel de la désignation par Mme la Sous-préfète : DDTM 11 et Agence de l'Eau RM.

La composition du Bureau sera donc validée dès acceptation des membres absents à cette séance.

Départ, du à d'autres obligations, de MM. FERRAND, PUIG et BOUTON qui présentent leurs excuses.

DÉSIGNATION D'UN REPRÉSENTANT À LA CLE DES "NAPPES DU ROUSSILLON"

M. Serge GORCE, représentant de la CLE de nappes Plio-quaternaires de la plaine du Roussillon se porte volontaire. Toutefois après vérification, cette candidature ne peut pas être validée car M. Serge GORCE est déjà membre de cette CLE en tant que Conseiller communautaire et ne peut y être à un double titre.

Un appel à candidature est donc lancé auprès des membres du collège I, à valider par le Président, sachant que la

CLE de nappes Plio-quaternaires de la plaine du Roussillon attend la désignation de ce membre pour pouvoir procéder à l'élection d'un de ses Vice-présidents (à ce jour porté par notre ancien représentant). **CF. COUPON-RÉPONSE.**

VALIDATION ETAT INITIAL ET DIAGNOSTIC (cf. diaporama)

Après l'exposition des principales corrections réalisées suite aux remarques, il est rappelé que le but de cette validation est d'arrêter l'État initial et le diagnostic à un instant T. Toutefois l'intégralité du document (Annexes et Atlas cartographique inclus) sera soumise à une validation finale par la CLE.

Validation de l'État initial et du Diagnostic à l'unanimité des présents.

PRÉSENTATION DES ZONES HUMIDES : ÉTAT INITIAL ET DIAGNOSTIC (cf. diaporama)

Intégration dans le SAGE de l'inventaire des zones humides validé au travers de l'État initial (et du diagnostic) sous la forme d'un découpage géographique réalisé dans un but pédagogique et de synthèse, et non de hiérarchisation. Ce découpage peut d'ailleurs faire l'objet de discussion dans la mesure du respect de la délimitation validée. La partie hiérarchisation (encore non finalisée) sera intégrée au PAGD.

M. Michel PY rappelle que grâce à cet inventaire et au SAGE les zones humides seront opposables à l'administration.

M. Bruno CHEVALIER, de la DDTM 66, félicite la CLE pour l'avancement de cette démarche qui a souvent du mal à aboutir sur d'autres territoires.

Il rappelle aussi que même en absence de cartographie précise, les zones humides sont analysées dans les dossiers de déclarations ou autorisations. Cependant, cet inventaire est un outil facilitateur permettant de se poser les questions en amont des projets pour préserver la biodiversité ainsi que les fonctionnalités des milieux aquatiques importantes pour la qualité de l'eau de l'étang.

M. Michel PY informe par ailleurs de la signature d'une convention RIVAGE / ASF sur des mesures compensatoires dues à l'élargissement de l'A9.

ECCLA demande comment ces zones humides seront intégrées dans la trame verte et bleue. Marie MAILHEAU explique que ces trames sont plus des outils de développement de territoire comme les SCOT mais qu'elles peuvent être matérialisées sous forme de propositions et de cartographie dans le PAGD.

M. Michel MONTAGNE, Maire de Saint Hippolyte, rappelle que le travail est en cours entre PMCA et l'AURCA (pour le SCOT) pour une bonne cohérence de ces trames à différentes échelles sur un même territoire.

M. Jean-Paul BILLES, président du SyCOT de la plaine du Roussillon, demande des précisions au sujet des échéances puisque le SCOT devrait être validé avant le SAGE et qu'il serait dommage de devoir le réviser s'il s'avérait au final non compatible avec le SAGE révisé après lui (contrainte renforcée par la loi Grenelle).

Il est rappelé toute l'importance de la concertation et de la gouvernance afin que les documents interagissant entre eux restent cohérents au fur et à mesure de leur élaboration (sans oublier que le SAGE 2004 est toujours valable et qu'il donne des grandes orientations du SAGE révisé).

Il est par ailleurs rappelé que le Comité de Suivi Zones humides est ouvert aux membres de la CLE et que les membres intéressés doivent s'inscrire. **CF. COUPON-RÉPONSE.**

DISCUSSION SUR TENDANCES ET SCÉNARIO (cf. diaporama)

Les différentes notions sont expliquées et illustrées.

- Principes des "tendances (et prospections)" : prolongation des évolutions actuelles (ou hypothétiques) du territoire sans le SAGE.
- Croisement avec les 5 enjeux (issus du Diagnostic) qui permet de cibler tous les impacts sans le SAGE de ces tendances sur le territoire. Leur synthèse permettant d'élaborer un scénario tendanciel (ou prospectif).
- Analyse des différents positionnements possibles de la CLE (solutions SAGE) et de leurs différentes plus-values pour le territoire : scénarii alternatifs.

Pour chaque enjeu, voire pour chaque tendance, un positionnement minimum, facilitateur ou prescripteur est à étudier en commission thématique et à valider en CLE pour déterminer une stratégie pour le SAGE.

M. Jean-Paul BILLES fait remonter l'expérience du SCOT de la plaine du Roussillon qui a réalisé un questionnaire afin de savoir jusqu'où les élus étaient prêts à s'engager.

Cette méthode semble être une introduction intéressante au travail à réaliser en Commission.

(Nota : Un questionnaire relatif aux tendances et scénarios du SAGE de l'étang de Salses-Leucate sera très prochainement élaboré et envoyé aux membres de la CLE.)

Cette commission sera composée des membres volontaires de la CLE. **CF. COUPON-RÉPONSE.**

CALENDRIER DE TRAVAIL ET QUESTIONS DIVERSES (cf. diaporama)

Conclusion et remerciements par M. Michel PY.

Il est précisé que tous les documents présentés seront disponibles sur demande auprès de la chargée de mission SAGE ou en téléchargement sur le **site RIVAGE** : <http://rivage-salses-leucate.fr>.

Les animateurs, le syndicat RIVAGE Salses-Leucate, restent à la disposition de tous les participants pour tous renseignements complémentaires.

Le président de la CLE,
Monsieur Michel PY.

Marie MAILHEAU, Chargée de mission SAGE :
04.68.40.44.38 / fax : 04.68.40.59.12/ marie.mailheu@mairie-leucate.fr
Syndicat RIVAGE, Hôtel de Ville, rue du Dr Sidras, 11 370 LEUCATE.

COUPON-RÉPONSE (à retourner au syndicat rivage)

Je soussigné(e) M/Mme

membre de la CLE du SAGE de l'étang de Salses-Leucate souhaite :

- faire partie du Comité de suivi "Zones humides "
- faire partie de la Commission thématique "Tendances et scénario"

membre du collège I de la CLE du SAGE de l'étang de Salses-Leucate souhaite :

- être représentant(e) à la CLE de nappes Plio-quaternaires de la plaine du Roussillon